

Saint-Georges-de-Noisé

« Le siège social à Champdeniers »

Le 1^{er} janvier prochain, les trois Communautés de communes n'en feront plus qu'une, Val-de-Gâtine. Le point avec le président de Pays Sud-Gâtine.

Pascal Olivier, président de la Communauté de communes Pays Sud-Gâtine, a convié mardi 13 décembre les maires, les secrétaires et les employés municipaux à la présentation de la phase 3 de l'étude de fusion des trois Communautés de communes pour n'en faire plus qu'une au 1^{er} janvier, Val-de-Gâtine.

Pascal Olivier explique : « Le siège social sera à Champdeniers. Val-de-Gâtine regroupera 33 communes et 21 566 habitants. La trésorerie se situera à Coulonges-sur-l'Autize et la première réunion pour les élections du bureau est prévue le 10 janvier. Un président sera élu, et normalement neuf vice-présidents. 49 sièges au Conseil sont attendus, contre 77 avant la fusion. En attendant, la présidence sera effectuée par le plus âgé d'entre nous : Jean-Pierre Rimbaud.

« Aucune compétence rendue aux communes »

« Seront instituées trois grandes commissions intercommunales : appel d'offres, impôts directs, accessibilité. Une Commission locale d'évaluation des charges transférées (Clctc) sera créée, qui se réunira à chaque transfert de compétence. Avec plus de 20 000 habitants, le Conseil de développement devient obligatoire, neuf commissions thématiques seront créées, dissolution et intégration des syndicats et mode de fonctionnement à choisir pour les ordures ménagères. »

Pascal Olivier poursuit : « Aucune compétence ne sera rendue aux communes, il y aura un développement



Pascal Olivier, actuel président de la Communauté de communes Pays Sud-Gâtine, se présentera à la présidence de Val-de-Gâtine.

égal du territoire et la conservation des trois sièges actuels des Communautés. Entre autres, le calendrier 2017 prévoit l'aménagement de l'espace, y compris le PLUI, et son développement : le plan d'eau de Verruyes, les zones commerciales et d'activités économiques devraient communautaires. L'étude

de la collecte et du traitement des ordures ménagères. Celui de 2018, le transfert obligatoire de la compétence de la Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (Gemapi). En 2019, le transfert de la totalité des compétences. En 2020, le transfert de la compétence eau et la totalité de l'assainissement. »

« Nos taux, les plus faibles, vont augmenter »

« En matière de fiscalité, il y aura une harmonisation des taxes. Nos taux sont les plus faibles, ils vont augmenter, alors que ceux du Val-d'Autize et Val-d'Egray vont baisser. Depuis 2001 et jusqu'en 2015, nous n'avions pas augmenté les impôts locaux, la fusion va les faire augmenter. L'abattement de la taxe d'habitation sera lissé sur une dizaine d'années. Dès 2017, la taxe d'habitation devrait être de 12,38 %, la taxe foncière de 2,08 %, la taxe foncière non bâtie de 9,81 %.

« Une simulation budgétaire a été établie, il n'y aura pas de recours à l'emprunt, l'épargne brute par habitant

serait de 46,29 €. Il faudra être très vigilant par rapport aux finances de l'interco sur le niveau des dépenses. »

Enfin, Pascal Olivier s'est exprimé sur les projets prévus : « Animer notre territoire, accompagner toutes les formes d'entrepreneuriat, qualifier nos infrastructures d'accueil économique, conforter notre potentiel touristique. Favoriser le « bien grandir » et le « bien vieillir », développer un projet sportif et culturel, favoriser l'accessibilité aux services et la mobilité. Conforter et valoriser la diversité de nos patrimoines, qualifier notre développement, structurer des services

environnementaux performants (déchets, eau, énergie).

Pascal Olivier conclut : « L'esprit communautaire perdure. L'augmentation des impôts locaux ne me fait pas plaisir non plus. Nous serons gagnants sur le socioculturel. Au 1^{er} janvier, tout le monde ira travailler où il travaille actuellement »

Pascal Olivier est candidat à la présidence de l'interco ainsi que les présidents Jean-Pierre Rimbaud de la Communauté de communes Gâtine-Autize, et Thierry Lemaitre, de la Communauté de communes Val-d'Egray.

